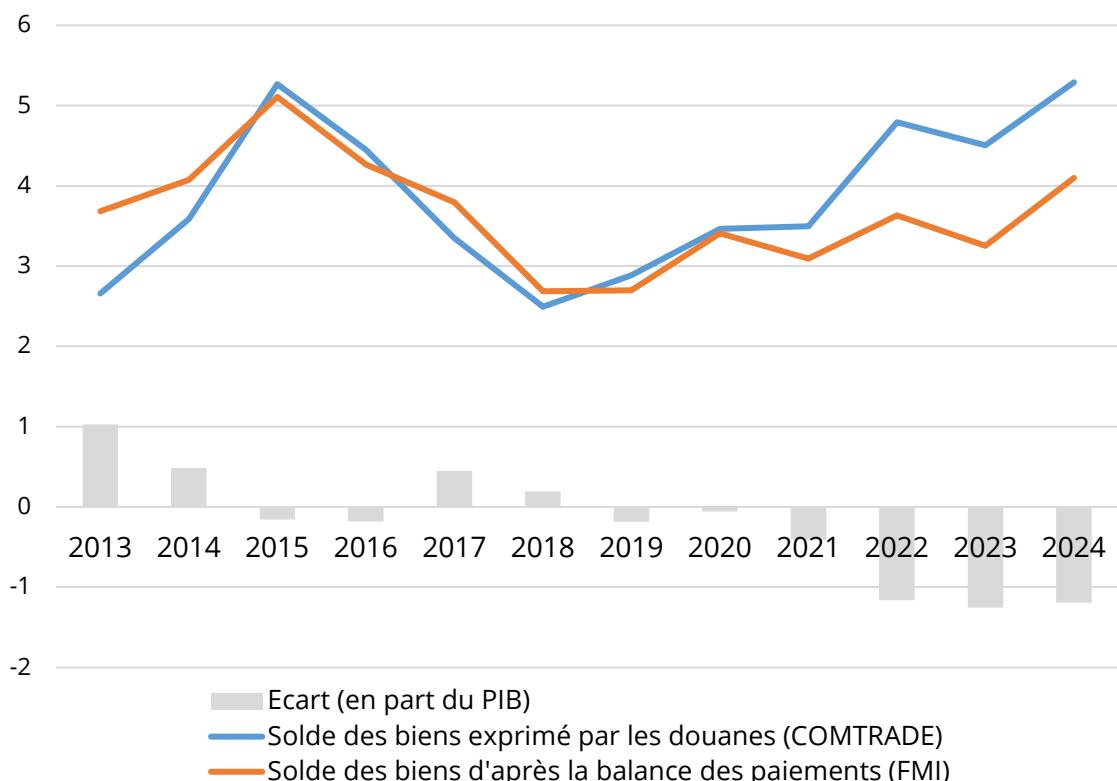


# À quel niveau se situe l'excédent commercial chinois ?

Par Etienne Lavenant et [Bertrand Pluyaud](#)

*Depuis 2021, l'écart entre le solde commercial chinois mesuré par les douanes et celui publié dans la balance des paiements s'est sensiblement accru, ce qui a suscité des interrogations sur la fiabilité des données. Cet écart peut s'expliquer par un changement dans les sources utilisées en balance des paiements, afin de mieux prendre en compte les arrangements internationaux de fabrication. Mais ce changement ne semble pas avoir été appliqué sur les années antérieures à 2021.*

*Graphique 1 : Chine, solde des échanges de biens (en points de PIB)*



*Source : UN Comtrade, FMI*

Dans la balance des paiements chinoise, le solde des échanges de biens a légèrement augmenté ces dernières années, passant de 2,8% du PIB en 2019 à 3,3% en 2023. Dans le même temps, le solde des biens mesuré par les douanes a augmenté bien plus fortement, passant de 2,9% à 4,6% (graphique 1). En particulier, en 2022 et 2023, l'excédent commercial chinois est nettement plus élevé selon les données des douanes que selon la balance des paiements. Dans un contexte de fortes tensions commerciales, le creusement de l'écart entre données douanières et données de balance des paiements pour la Chine a généré de vives critiques, notamment de la part de l'économiste Brad

Setser ([China's Imaginary Trade Data](#)). Il interroge notamment la bonne mesure des déséquilibres mondiaux dans cette perspective. Comment cet écart se compare-t-il à ceux d'autres pays et comment l'interpréter ?

## Les écarts douanes-balance des paiements reflètent des différences méthodologiques

Dans le cas de la France, un écart important – de sens opposé à celui de la Chine – est constaté entre les deux sources, mais il est relativement stable dans le temps (graphique 2). Des écarts sont aussi observés pour de nombreux autres pays, comme l'Allemagne ou les États-Unis (graphiques 3 A et B).

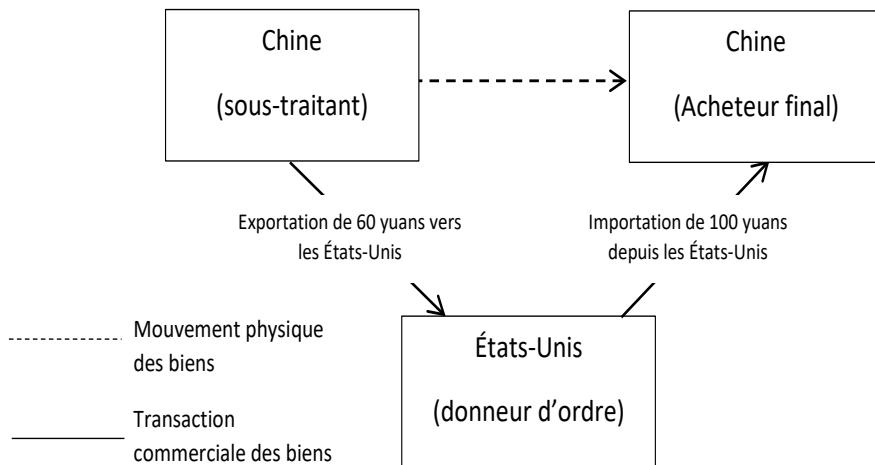
Ces écarts sont fréquents et s'expliquent par des différences méthodologiques. En particulier, les marchandises sont comptabilisées par les douanes lorsqu'elles franchissent la frontière du pays, alors qu'elles sont comptabilisées par la balance des paiements lorsqu'il y a un changement de propriété du bien entre un résident et un non-résident, selon les règles du [6<sup>ème</sup> manuel de la balance des paiements](#) (MBP6).

Par exemple, si une entreprise américaine fait fabriquer un bien en Chine par une entreprise chinoise, puis l'achète pour 60 yuans et le revend à un consommateur chinois pour 100 yuans (voir schéma 1 ci-dessous) :

- La balance des paiements chinoise comptabilisera une exportation vers les États-Unis de 60 yuans et une importation de 100 yuans ;
- Les douanes chinoises ne comptabiliseront ni importation, ni exportation, puisque le bien n'a pas franchi la frontière ;

Au total, dans cette illustration simple, le solde de biens sera de -40 yuans en balance des paiements et nul selon les douanes. Inversement, le solde sera de +40 yuans en balance des paiements pour les États-Unis et nul selon les douanes américaines.

*Schéma 1 : exemple d'échanges dans le cadre d'arrangements internationaux de production*



Source :

*Banque de France d'après FMI*

Pour la France et de nombreux pays, dont les États-Unis et l'Allemagne, les données des douanes sont la principale source utilisée pour mesurer les échanges de biens en balance des paiements, mais divers retraitements sont opérés afin de respecter les consignes du MBP6.

Ainsi, les échanges de biens qui font l'objet d'un changement de propriété sans traverser la frontière sont ajoutés à la balance des paiements. Cela comprend notamment :

- le soutage et l'avitaillement (achats pour des navires ou des avions par exemple de carburant et de vivres) ;
- les achats de produits et leur revente, après transformation, dans le cadre d'arrangements de production internationaux sans franchissement de frontière ;
- le négoce international, qui consiste en l'achat de biens et la revente sans transformation et sans que le bien entre dans l'économie considérée.

Sont aussi ajoutés, sur la base d'une estimation, les biens échangés qui ne peuvent pas être comptabilisés par les douanes. Il s'agit essentiellement d'activités économiques illégales comme le commerce de tabac de contrebande et de stupéfiants.

Inversement, ne sont pas pris en compte dans la balance des paiements les échanges sans paiements ou sans transfert de propriété, tels que les dons ou certains mouvements de marchandises en vue de réparation ou de transformation dans le cadre intra-groupe.

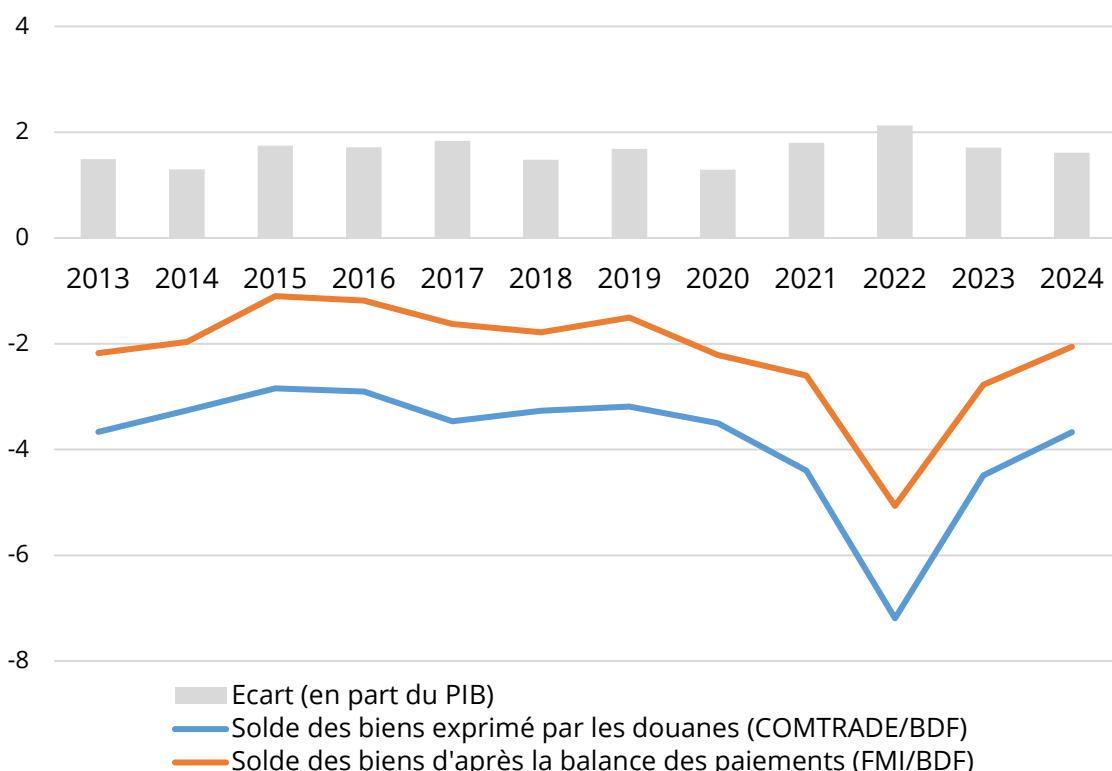
Par ailleurs, les données douanières sont généralement publiées « CAF-FAB », c'est-à-dire que les importations incluent le coût des assurances et du fret (CAF), tandis que les exportations sont mesurées à leur valeur au passage de la frontière (FAB, pour « franco à bord »). En balance des paiements, les échanges de biens doivent être enregistrés en « FAB-FAB ». Pour ce faire, les coûts d'assurance et les frais d'acheminement jusqu'à la frontière sont soustraits des importations de biens (correction CAF-FAB) et comptabilisés dans les

importations de services. Le solde des biens en FAB-FAB est supérieur au solde CAF-FAB mais cette correction est neutre pour le solde des biens et services.

### **Les Écarts douanes – balance des paiements sont généralement assez stables**

Dans le cas de la France, l'écart est de 1,7 point de PIB en moyenne sur la décennie écoulée (graphique 2). Il s'explique principalement par la correction CAF-FAB des données (0,8 point de PIB en 2024), le négoce international (0,6 point de PIB en 2024) et l'introduction des marchandises hors douanes, soutage et avitaillement inclus (0,4 point de PIB en 2024). Concernant les marchandises hors douanes, en se référant à l'exemple du schéma 1, il apparaît peu surprenant qu'elles contribuent positivement à la différence entre le solde selon la balance des paiements et celui enregistré par les douanes puisque, à l'inverse de la Chine, les entreprises françaises seront relativement plus dans la position du donneur d'ordre que du sous-traitant.

*Graphique 2 : France, solde des échanges de biens (en points de PIB)*

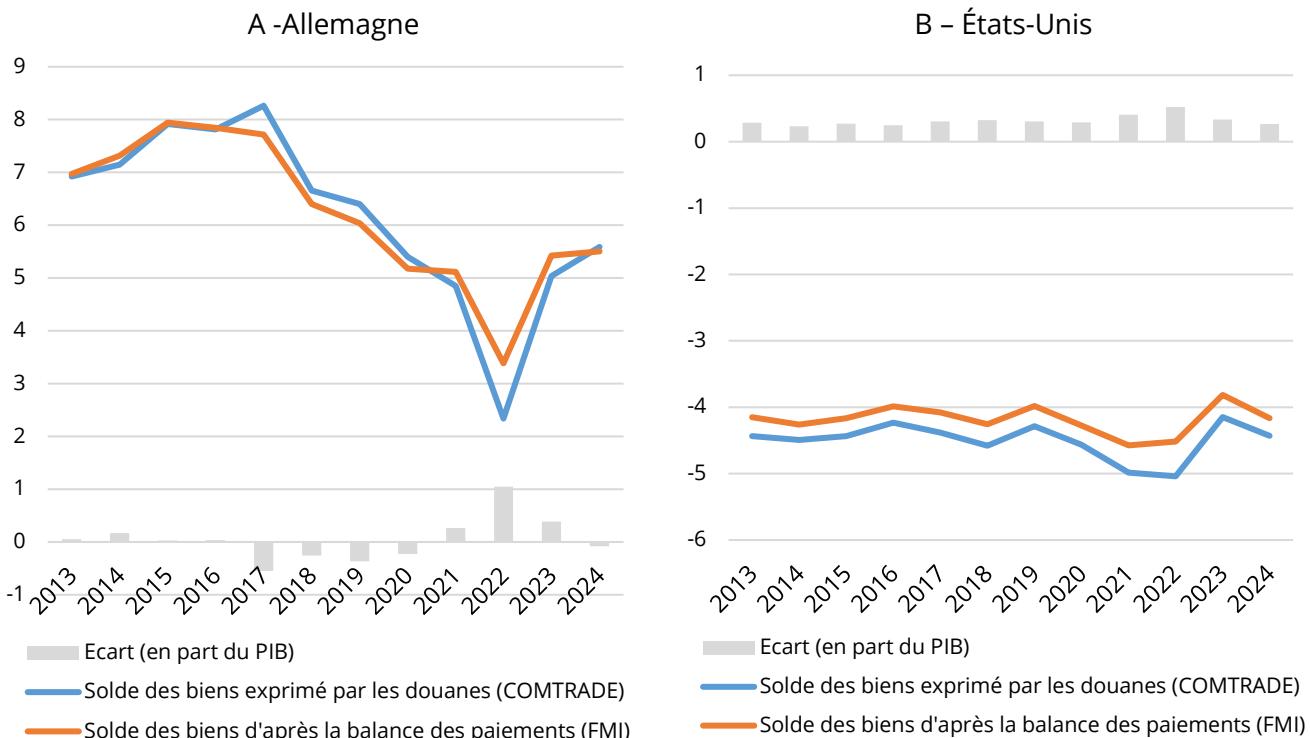


*Source : UN Comtrade, FMI, Banque de France*

Dans le cas de l'Allemagne, l'écart entre les douanes et la balance de paiements est plus faible qu'en France mais moins stable et de sens variable dans le temps. Cela a principalement des causes conjoncturelles notamment liées aux échanges de biens tels que l'électricité et le gaz, qui nécessitent des ajustements en balance des paiements. C'est le cas notamment quand des entreprises allemandes de négoce d'énergie achètent et revendent du gaz ou de l'électricité sans que les flux physiques ne transitent par l'Allemagne. Or, la hausse des prix de l'énergie à partir de 2021 a contribué tant à l'accroissement de cet écart qu'à la dégradation des deux soldes.

Pour les États-Unis, sur la décennie écoulée, la principale source d'écart entre le solde douanier et le solde en balance des paiements est la correction CAF-FAB, ce qui explique la stabilité de l'écart.

**Graphique 3 : Allemagne et États-Unis, solde des échanges de biens (en point de PIB)**



Source : UN Comtrade, FMI

**Pour la Chine, le creusement de l'écart résulterait d'un changement dans les sources utilisées**

Selon un rapport du FMI ([Article IV, 2024](#)), les autorités chinoises en charge de la balance des paiements utilisaient, jusqu'en 2021, les données des douanes comme source principale pour construire les séries d'échanges de biens. Elles utilisent désormais des données déclarées par des entreprises et des données bancaires. Ce changement de sources doit permettre de prendre directement en compte les changements de propriété. Il est toutefois vraisemblable que cette évolution méthodologique n'ait pas donné lieu à une rétropolation des données, puisqu'elles ont été peu révisées sur les années antérieures.

Les écarts entre échanges physiques de biens (données douanières) et transactions économiques (balance des paiements) peuvent être particulièrement significatifs lorsque le pays considéré est fortement impliqué, comme c'est le cas de la Chine, dans des arrangements internationaux de production. Le FMI évoque plus spécifiquement dans son rapport le concept de « production sans usine » (*factoryless manufacturing*), dans lequel une entreprise non résidente, qui conçoit les biens et en contrôle la production, en sous-traite la fabrication à une entité résidente. Dans ce cadre, qui correspond au schéma 1, les importations chinoises comptabilisées par la balance des paiements mais pas par les douanes reflètent la valeur ajoutée apportée par l'entreprise étrangère au produit qu'elle a

fait fabriquer en Chine, notamment les activités de recherche, de développement ou de marketing.

Au total, sans porter de jugement sur la qualité des données produites, la méthode retenue en balance des paiements par la Chine depuis 2021 paraît s'appuyer sur une lecture cohérente du cadre conceptuel établi par le MBP6. Toutefois, l'absence d'écart entre les deux mesures du solde des biens pour les années antérieures à 2021 pose problème, et laisse penser qu'il n'y a pas eu de rétropolation avec la nouvelle méthode.